



CARACTERISTIQUES

Largeur : 6,20 m (mur/mur)
Profondeur : 4,10 m
Hauteur de la scène : 0,45 m

Hauteur / Perches : 3,15 m
Pendrillons : 0,90 de largeur
Rideau de fond fixe / ouverture centrale

Climatisation
Gradin : banquettes 67 places

LUMIERE

Jeu d'orgues à mémoire : *à voir avec le régisseur général*

Blocs de puissance : 24 x 2,3 Kw
21 projecteurs 500 W fixes (possibilité de régler et gélatiner entre chaque montage)

SON

Console Yamaha analogique
2 enceintes en façade 60 W
1 lecteur CD avec auto pause

Liste des choses à savoir et à penser

- 21 projecteurs communs de 500 W ADB (voir plans de la salle) à régler et gélatiner si nécessaire à chaque montage avant le spectacle par le régisseur de la compagnie
- Les porte-gélatines des communs seront à fournir par la compagnie
- Des ponctuels sont possibles après accord avec le directeur technique
- Faire le plan de feu adapté à la Salle 3 et l'envoyer au directeur technique dès que possible avant le 15 mai.
- Soyez autonome, pensez aux gélatines, scotch allu, gaffeur, drisse, machinerie... vous connaissez mieux le spectacle que nous
- Le planning des services de montage sera défini par le régisseur général en fonction de chaque spectacle en amont du festival
- Le régisseur de la salle est présent pour l'accrochage, l'encodage et la mise en conformité du plateau durant le montage
- Tout le matériel lumière implanté sera vérifié, marqué, listé et **refusé si en mauvais état !**
- **Le régisseur de la salle se donne le droit de refuser tout matériel qui lui paraîtrait dangereux et/ou non conforme**
- 1 générale technique est prévue la veille du début du festival
- Durant le festival, 1 régisseur de salle est présent pour chaque montage et démontage, il s'occupe de faire le patch, la mise en conformité des régies son/lumière/plateau et envoie les circuits pour le réglage des communs par le régisseur de la compagnie. Il ne s'occupe ni du décor ni du matériel à installer concernant le spectacle (sauf accord préalable entre les deux parties)
- Pour la compagnie qui va jouer, les loges sont à disposition 20 minutes après le début du spectacle précédent
- Prévenir le directeur technique si le spectacle comporte des artifices, pyrotechnie, machine à fumer, confettis...
- Etre en possession de tous les PV nécessaires concernant les éléments de décor

à savoir pour la Compagnie...

- La compagnie a l'obligation d'être accompagnée de régisseur(s) professionnel(s)
- Médecine du travail **impérativement** à jour pour tous les intermittents